



Un an déjà

Le 2 Avril 2019, un terrible incendie embrasait la cage d'escaliers du 22 Place de la Croix Rouse causant des blessés graves, des sinistrés et des très gros dégâts (effondrement de la cage d'escaliers du 3^{ème} étage au rez-de-chaussée).

Un an plus tard, les blessés vont mieux, les sinistrés ont été relogés dans des logements temporaires et les travaux de reconstruction ont démarré. De bonnes nouvelles mais qui n'ont pas été sans larmes et sans peine.

Dans cette année passée, avec le soutien constant de la FENVAC et de notre avocat, le « Collectif 22 Croix Rouse » a été créé pour fédérer les sinistrés et plus largement, tous les soutiens que nous pourrions avoir.

La crise sanitaire que nous traversons nous prive d'une commémoration collective. Cette crise est aussi pour certains d'entre nous une double peine. Que ce soit de vivre le confinement dans des « relogements » parfois bien à l'étroit, ou bien de subir la diminution, voire l'absence, de travail pour les professionnels (dentistes, pédicure-podologue, régie immobilière) déjà bien malmenés depuis un an, cette situation ne fait qu'exacerber ce que nous vivons depuis le 2 Avril 2019. Bien entendu, le chantier de reconstruction est à l'arrêt, ce qui va faire reculer notre potentiel retour chez nous. Et pour finir, les procédures judiciaires en cours sont à l'arrêt, ce qui entrainera du retard dans nos éventuelles indemnisations.

Nous restons, malgré tout, soudés et confiants. Nous continuerons à nous battre dans toutes les procédures en cours, à être présent aux réunions de chantier, à suivre au jour le jour le suivi de ce dossier.

Une pensée à tous en ce jour particulier.

Bien à vous,

Le Bureau du Collectif 22 Croix Rouse.



